

Pascale Rioux  
Présidence d'élection

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION  
Élection générale de la FÉÉCUM 2022

Rapport présenté à  
M. Pierre Losier, directeur général de la FÉÉCUM

Fédération des étudiantes et étudiants du campus universitaire de Moncton  
Université de Moncton, campus de Moncton

Le 16 mars 2022

## **Introduction**

Ce rapport a pour but de faire suite aux élections générales 2022 de la Fédération des étudiantes et étudiants du campus universitaire de Moncton (« FÉÉCUM ») qui ont mené à l'élection du nouveau conseil exécutif 2022-2023. Ce document présente un résumé des activités entourant le processus électoral, les résultats électoraux et une série de recommandations visant l'amélioration du processus électoral en conformité avec l'article 9.11.2 de la *Loi électorale de la FÉÉCUM*.

Un énorme merci à Anthony Doiron, agent de communication de la FÉÉCUM pour son temps, son écoute et son efficacité dans les communications entourant l'élection générale 2022.

## **Remarques sommaires**

Cette campagne électorale fut, pour une année de plus, particulière en raison du contexte pandémique et du fait que seulement trois des quatre postes furent comblés.

Toutefois, je me réjouis de la participation de la population étudiante à cette élection et à leur engouement dans le processus électoral.

## **Candidatures et résultats électoraux**

Au moment de la fermeture des mises en candidature, cinq personnes avaient remis leur candidature en conformité de l'article 6 de la *Loi électorale de la FÉÉCUM*. Les postes de vice-présidence académique et de vice-présidence exécutive furent contestés et le poste de vice-présidence interne n'a obtenu aucune candidature. Voici, dans les tableaux suivants, les postes

convoités ainsi que leurs résultats. À noter que les abstentions ne sont pas notées dans le calcul des pourcentages du vote reçu par chaque personne candidate, mais comptent dans le calcul du quorum.

Options de vote pour Jean-Sébastien Léger à la présidence	Votes (Pourcentages)
Oui	968 (95,7%)
Non	43 (4,3%)
Abstentions	134 (11,7%)

Candidature à la vice-présidence exécutive	Votes (Pourcentages)
Mathieu Perron	576 (56,5%)
Badr Tabet	462 (43,8%)
Abstentions	125 (10,9%)

Candidature à la vice-présidence académique	Votes (Pourcentages)
Olivier Boudreau	592 (56,2%)
Jovial Osundu Orlachi	462 (43,8%)
Abstentions	91 (7,9%)

Il est possible de constater que les trois personnes candidates gagnantes ont été élues puisque chacune d'elles a obtenu au moins 50% + 1 des votes. Au total, 1145 personnes étudiantes sur 3534 se sont prévaluées de leur droit de vote, ce qui représente un taux de participation de 32,4%.

Ainsi, en vertu de l'article 11.3 de la *Loi électorale de la FÉÉCUM*, le quorum, fixé à 25%, a été atteint.

### **Calendrier électoral**

Voici le calendrier électoral suivi lors du processus électoral.

- Lundi 7 février 8h30 : Ouverture des mises en candidature
- Vendredi 18 février 16h : Fermeture des mises en candidature
- Vendredi 18 février 16h30 : Réunion des personnes candidates avec la présidence d'élection
- Mardi 22 février à 10h : Entrevue avec Codiac FM avec le candidat à la vice-présidence académique, Olivier Boudreau
- Mardi 22 février 10h30 : Entrevue avec Codiac FM avec le candidat à la présidence, Jean-Sébastien Léger
- Mercredi 23 février 11h : Entrevue avec Codiac FM avec la candidate à la vice-présidence académique, Jovial Osundu Orlachi
- Jeudi 24 février 11h30 : Entrevue avec Codiac FM avec le candidat à la vice-présidence exécutive, Mathieu Perron
- Jeudi 24 février 15h : Entrevue avec Codiac FM avec le candidat à la vice-présidence exécutive, Badr Tabet
- Vendredi 25 février : Débat sur TEAMS et projeté au Bar le Coude en soirée
- Lundi 28 février 8h30 : Début du scrutin électronique
- Mardi 1<sup>er</sup> mars 18h : Fermeture du scrutin électronique
- Mardi 1<sup>er</sup> mars 18h : Tournée des facultés
- Mardi 1<sup>er</sup> mars 20h30 : Dévoilement des résultats au Coude

## **Appréciation du processus électoral**

### *Annonce des candidatures*

En vertu de l'article 9.4.1 de la *Loi électorale de la FÉÉCUM*, l'annonce publique des candidatures n'a été effectuée qu'à la suite de la rencontre avec les personnes candidates, soit après les mises en candidature, afin de permettre à toutes personnes étudiantes voulant poser sa candidature de le faire.

### *Réunion de la présidence d'élection avec les personnes candidates*

Il s'agit d'une rencontre obligatoire pour toutes les personnes candidates à l'élection. Cette année, la rencontre a eu lieu sur la plateforme TEAMS. Les personnes gérantes des campagnes se sont jointes à la réunion sur invitation. Lors de cette rencontre, les règles éminentes de la *Loi électorale de la FÉÉCUM* ont été rappelées aux personnes candidates ainsi que les dates importantes faisant partie du calendrier électoral.

### *Tournée des facultés*

En conformité avec la *Loi électorale de la FÉÉCUM*, une tournée des facultés a été organisée afin de retirer l'ensemble des affiches électorales des personnes candidates.

### *Questions du public*

En vue du débat du 25 février 2022, la population étudiante a été invitée à soumettre des questions aux personnes candidates. Je me réjouis de la participation impressionnante! L'entièreté des questions posées aux personnes candidates était en provenance de la population étudiante.

### *Débat électoral*

Pour des raisons de sécurité, compte tenu de la pandémie actuelle, le débat a été tenu en mode virtuel avec possibilité de diffusion au Bar le Coude et sur les médias sociaux. Puisque deux des quatre postes étaient contestés, il a été intéressant et pertinent d'organiser un débat électoral.

### *Entrevues avec les personnes candidates*

Afin de remplacer la présentation des personnes candidates dans certains endroits centraux sur le campus et afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur, des entrevues individuelles ont été organisées avec la radio Codiac FM. À cette fin, l'animateur et étudiant, Pierre Duguay-Boudreau s'est chargé de mener les entrevues, de les enregistrer et de les envoyer à l'agent de communication de la FÉÉCUM. Les entrevues ont par la suite été rendues publique sur la page Facebook de la FÉÉCUM.

### *Promotion de la campagne électorale*

Lors de la campagne électorale, j'ai permis aux personnes étudiantes ayant une page Facebook ou Instagram publique de l'utiliser de nouveau afin d'éviter un dédoubleage des ressources. À ma connaissance, toutes les personnes candidates ont mené une campagne électorale en conformité avec la *Loi électorale de la FÉÉCUM*.

### *Médias sociaux*

Les médias sociaux ont été utilisés afin de rejoindre la population étudiante et de divulguer les informations pertinentes en lien avec l'élection générale.

## *Vote en ligne*

Cette année également, le vote s'est effectué électroniquement sur la plateforme Simple Vote. Le vote en ligne a, pour une autre année, démontré son efficacité en permettant d'atteindre et de surpasser le quorum nécessaire de 25%.

## **Avertissements et infractions**

Aucun avertissement n'a été émis et aucune infraction n'a été commise lors du processus électoral.

## **Recommandations**

Certaines dispositions de la *Loi électorale de la FÉÉCUM* sont, par moment, archaïques et ambiguës. Par exemple, l'article 7.5 de la *Loi électorale de la FÉÉCUM* parle « d'affichage », ce qui porte à confusion. À cet égard, la définition de *publicité* est effectuée à l'article 2 comme étant « Tout matériel physique et/ou électronique, tel que dépliant, affiche et utilisation des médias sociaux (incluant les publications, les interactions ou les envois de masse), utilisée à des fins de promotion d'une candidature ». Il serait donc nécessaire d'uniformiser les termes utilisés dans le texte de la *Loi électorale de la FÉÉCUM* afin d'éviter toute ambiguïté et interprétation multiple. Afin de pousser la réflexion plus loin, je me questionne sur la pertinence d'interdire aux personnes candidates de faire de la publicité à l'oral dans le Bar le Coude. Je suis consciente qu'il s'agit d'une entreprise appartenue, en partie, par la FÉÉCUM. Toutefois, il s'agit d'un des rares endroits sur le campus où se rassemble la population étudiante plusieurs fois au courant de la campagne électorale. Qui plus est, la majorité des activités organisées par la présidence d'élection, avec la participation de la FÉÉCUM, entourant le processus électoral ont lieu au Bar le Coude (débat, soirée électorale,

entrevues, etc.). Il s'agit donc, selon moi, d'un endroit propice aux discussions et à l'attachement de la population étudiante au processus électoral.

Par ailleurs, bien que je comprenne la raison derrière l'article 7.1 de la *Loi électorale de la FÉÉCUM* permettant uniquement le début de la publicité à compter de 18h la journée qui précède la première journée de la campagne électorale, je crois qu'elle limite le nombre de candidatures aux divers postes. Lors des trois dernières élections, le nombre de candidatures et l'engouement pour les élections dans la population étudiante générale diminuent. Cette diminution peut s'expliquer par le fait qu'étant déjà très courte, la période électorale ne laisse pas beaucoup de marche de manœuvre aux personnes candidates pour une élection de cette envergure. Si la publicité était permise avant le début de la campagne électorale, comme il est le cas pour les campagnes électorales politiques provinciales et fédérales, par exemple, l'engouement pour le processus électoral serait, à mon avis, beaucoup plus grand.

<b>Recommandation 2022 :</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>1) Uniformiser les termes de la <i>Loi électorale de la FÉÉCUM</i> de sorte à éviter toute ambiguïté, par exemple, retirer toute mention « d'affichage » pour les remplacer par « publicité ».</li><li>2) Permettre la publicité à l'oral dans l'entreprise de la FÉÉCUM connu sous le nom du Bar le Coude.</li><li>3) Abolir l'article 7.1 de la <i>Loi électorale de la FÉÉCUM</i> afin de permettre à toute personne intéressée à postuler pour un poste lors de l'élection générale de débiter sa publicité avant la mise en candidature.</li></ol>



## **Conclusion**

Somme toute, il aura été un plaisir pour moi de pouvoir présider l'élection générale de la FÉÉCUM 2022. Je peux assurer avec certitude que j'ai accompli mes fonctions au meilleur de mes connaissances et de mes capacités, avec toute impartialité, transparence et professionnalisme. Je confirme également que le processus électoral 2022 a été suivi en conformité avec la *Loi électorale de la FÉÉCUM*.

Cordialement,



Pascale Rioux

Présidente d'élection FÉÉCUM 2022